



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52

☐ SIVOSdelunion@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, Le 08 février à 18h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle polyvalente de GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Procès-Verbal du 30 novembre 2022**
- **Communications**
- **Délibérations**
 - Actualisation tarifaire API
 - Taux de promotion de grade
 - Suppression du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et création du poste d'ATSEM principal 1^{ere} classe
 - Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion 76 contrat Groupe « Mutuelle santé »
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 18h40 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothee		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)		x
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure		x
HUON-DEMARE Valérie		x	Membres suppléants	P	Abs
LALISSE Tony		x	BOUTEILLER Bruno	x	
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :

Mme DELORY donne pouvoir à Mme ESTRIER

Mme ZEGGAI donne pouvoir à Mme HAUCHECORNE

Secrétaire de séance : Monsieur **Bruno BOUTEILLER** a été élu secrétaire de séance.

➤ OUVERTURE :

Brigitte ESTRIER :

Bonjour à tous,

	Les présents étaient très contents, enfants comme adultes.
Arrivée de Mme Valérie HUON-DEMARE et de Mme Cindy MARIE	
Repas de Noël (suite)	<p>Brigitte ESTRIER : Nous étions sur le repas de Noël et je disais que tous les participants étaient contents de ce moment. La remise des cadeaux aux agents a été faite par les enfants à cette occasion. Des commentaires ?</p> <p>Grégory BLONDEL : vous les avez eu les commentaires. Sur le repas ça m'a étonné de ne pas voir les instituteurs des deux écoles. Au départ je me suis dit que c'est parce qu'ils avaient autre chose à faire mais en fait ils n'avaient pas été invités.</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement, j'ai cru comprendre qu'il m'était reproché de ne pas avoir invité les instituteurs ou de l'avoir fait au dernier moment. Mais sur ce point là si vous avez lu le compte rendu précédent, ce n'est pas uniquement ma décision mais une décision que nous avons prise collectivement puisque lorsque nous avons délibéré pour le nombre de repas adultes. Nous avons compté les 6 agents SIVOS et potentiellement les 14 membres élus et avons arrêté le nombre à 20. A aucun moment l'un d'entre nous n'a évoqué la présence possible des instituteurs. Il est bien évident qu'il n'y a pas eu une volonté délibérée de les « éviter » mais simplement un oubli, certe regrettable, mais un oubli dans l'organisation. Comme il y avait beaucoup d'enfants absents, je leur ai proposé le midi même de venir mais au dernier moment ils avaient prévu autre chose... C'est une erreur de décision que nous ne devons pas reproduire l'année prochaine. C'est plutôt bien qu'ils soient là s'ils le souhaitent. Quoi qu'il en soit, je voulais dire que ce n'était MA décision seule comme cela m'a été suggéré.</p> <p>Grégory BLONDEL : ça paraissait logique que les instituteurs soient présents</p> <p>Céline HAUCHECORNE : mais oui mais vous n'avez rien dit quand on a parlé de l'organisation. Oui on a parlé des agents, des..., moi, personnellement je n'y ai pas pensé.</p> <p>Grégory BLONDEL : et bien c'est de notre faute.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce n'est pas une question de faute mais une responsabilité collective. C'est une maladresse et c'est dommage, je le redis, mais je ne veux pas en porter la responsabilité seule. L'année prochaine, nous y penserons et retenons de ce moment que enfants, agents et élus l'ont apprécié.</p>
Remerciements	<p>Brigitte ESTRIER : je voulais remercier plusieurs personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Luc Dumesnil et son entreprise pour le don de sucre d'orge forts appréciés des enfants. - Mesdames Huon-Demare, Marie, Hauchecorne et Zeggai qui m'ont accompagnée pour la distribution des friandises le jeudi de la rentrée. Nous anticiperons plus pour 2023. - Monsieur Eric THIEULENT pour la réparation du banc vestiaire des maternelles à la cantine. <p>Eric THIEULENT : pour des petites choses comme ça, il ne faut pas hésiter à me demander et à me relancer.</p> <p>Brigitte ESTRIER : très bien, merci, le message est entendu</p>
Journée sans transport scolaire du 19.01.2023 pour cause de verglas	<p>Brigitte ESTRIER : ce jeudi était jour de grève mais ce n'est pas ce qui est à l'origine de la perturbation. A 10h30, la CU nous a informés de l'annulation du transport du midi empêchant le transport des petits vers la cantine. Certes, j'avais été prévenue le matin de l'annulation du car du matin mais il m'avait été dit que le transport du midi serait assuré. 24 enfants de Graimbouville devaient ce jour manger à la cantine. Etant sur place, j'ai pris la décision d'organiser une cantine d'urgence dans la petite salle de la salle polyvalente de Graimbouville. Je suis allée acheter le repas à Etainhus (jambon, thon pour les enfants ne mangeant pas de porc, chips, yaourt, clémentine) et ai effectué la mise en place des tables, des plats puis fait le nettoyage de la vaisselle et des locaux avec l'aide bénévole de Madame Amélie ESTRIER. Madame Dominique THIEULEN et</p>

Madame Fanny LEBAILLIF, agents du SIVOS étaient présentes pour participer au service et l'encadrement de ce temps méridien particulier.

Tout s'est bien passé, les enfants étaient ravis de ce repas improvisé.

Je remercie ces personnes pour leur soutien et leur disponibilité.

J'ajoute que cette organisation ne peut être décidée que dans l'urgence et ne peut être programmée pour palier une éventuelle défaillance d'un service connexe (car, grève par exemple).

Pour faciliter l'organisation et prévenir d'éventuelles situations similaires futures, nous allons mettre en place un « stock tampon » de denrées à conservation longue sur l'école de Graimbouville.

Cela évitera d'avoir à courir acheter de la nourriture.

Eric Thieulent : il en existait un avant.

Brigitte Estrier : oui mais plus aujourd'hui. Il y en a un à Saint-Gilles pour le cas où la livraison ne pourrait pas se faire et qui est réapprovisionné par la société API, mais pas à Graimbouville.

Eric THIEULENT : dans la situation de verglas ça ne sert à rien d'essayer d'aller le chercher.

Brigitte ESTRIER : j'ai hésité à y aller mais je n'avais pas beaucoup de temps et en plus, avec le verglas, je risquais de ne pas arriver à St Gilles. En plus il existe aussi la problématique des conditions de transport et du risque sanitaire, et en plus il aurait fallu mettre en chauffe... j'ai priorisé le repas froid.

Céline HAUCHECORNE : il y avait combien d'enfants ?

Brigitte ESTRIER : 24 étaient prévus mais 3 sont repartis avec les parents sans prévenir donc 21 présents qui d'ailleurs ont été fort contents de ce repas « pique nique ».

Cindy MARIE : moi, j'ai une remarque, c'est ce que je vous ai dit au téléphone : je trouve dommage que l'on ne pallie pas parce que ça peut arriver que le car ne soit pas présent pour une raison x ou y, si on ne pallie pas, c'est dommage.

Brigitte ESTRIER : ce que je voulais dire c'est qu'on ne pallie pas l'absence prévisionnelle de car mais par contre s'il s'agit d'une suppression inopinée (panne, accident...), on fera. Si nous sommes prévenus plusieurs jours en avance de l'absence de car, nous n'allons pas organiser une cantine sur Graimbouville. Vous n'êtes pas en accord avec ça ?

Céline HAUCHECORNE : oui nous ne pouvons pas. Et en cas de grève on ne va pas organiser la cantine. On n'est pas solidaire des grévistes. Le fait de faire grève c'est pour manifester leur mécontentement. Donc si nous on pallie..., enfin..., je pense que ça n'a pas de sens. Et il y a beaucoup de gens qui se sont plaint ?

Frédéric DENIS : et vous proposeriez quoi ? Vous feriez quoi ?

Cindy MARIE : et bien s'il n'y a pas de car on pourrait faire un menu sur Saint Gilles et un menu sur Graimbouville. S'il il n'y a pas juste le car c'est quand même un peu dommage de...

Brigitte ESTRIER : si juste un problème de car, ceux de Saint Gilles pourront toujours manger. Sur Graimbouville, d'une façon inopinée il faudra le faire, on ne laissera pas les enfants sans manger mais l'organiser cela me paraît...

Grégory BLONDEL : s'il n'y a pas de car il y aura d'autres problèmes car comment feront les enfants qui rentrent habituellement chez eux le midi. Si on fait pour un pourquoi on ne fait pas pour l'autre...

Cindy MARIE : pour ceux qui rentrent chez eux il y a les parents ou une nounou, ce n'est pas pareil.

Brigitte ESTRIER : en l'occurrence, ce qui a été fait là c'est que M Benoist Vasse a prévenu par téléphone les quelques parents de l'absence de car. Heureusement, si l'on peut parler comme ça, comme il n'y avait déjà pas de car le matin, certains ne sont pas venus et en plus il y avait plusieurs enfants malades.

Eric THIEULENT : on ne va pas encore se substituer et faire des services supplémentaires alors que les parents ne payent pas toujours en temps et en heures

Brigitte ESTRIER : nous n'avons pas de difficultés de cet ordre, ce n'est pas un problème à ce jour. J'ai seulement eu une question quant au remboursement du

repas parce qu'ils ont mangé froid. Personne n'a rien dit sur le fait que nous avons acheté 2 repas pour ces enfants là.

Sylvain VASSE : d'autant plus qu'il y a aussi les coûts de personnel que ça peut engendrer. Là c'était des bénévoles mais ça a ses limites d'autant que ceux qui râlent sont souvent ceux qui ne font pas de bénévolat...

Frédéric DENIS : ils ont mangé et ils vont payer et c'est tout. Vous avez pu réagir c'est bien.

Grégory BLONDEL : des cas comme ça est-ce que ça va se représenter ? parce que là le problème c'est qu'il y a eu des messages le matin comme quoi il n'y avait pas de car puis il y a eu un message au final en milieu de matinée c'était bon il y avait un car pour la cantine et résultat à 11h30 il n'y en avait plu. Sauf que moi personnellement je fais parti des 3 parents qui n'ont pas prévenu et qui sont venus chercher leur enfant parce que j'ai eu un message à 11h30. Sauf que Benoist Vasse avait envoyé un message à tous les parents sauf que c'est ma femme qui travaille qui a eu le message donc elle n'a pas lu le mail. Sauf que moi j'ai eu un message à 11h30 « pas de car » alors j'ai pris ma voiture et je suis allé chercher ma fille. Par contre je ne vais pas rechigner pour payer le repas.

Brigitte ESTRIER : c'est sûr que dans une situation imprévue comme celle-ci on va trouver tous les cas de figure. Le principal c'est qu'il n'y ait pas eu d'enfant en difficulté. C'est le résultat qui compte. Aucun enfant n'est resté sur le trottoir, tous les enfants ont eu à manger et tout s'est fait dans la bonne humeur.

Grégory BLONDEL : ce sont les informations différentes de la société de car au fil de la matinée qui ont mis le bazar. Lorsque c'est clair, on s'organise. Il faut qu'ils arrêtent de dire un coup oui, un coup non.

Cindy MARIE : après c'était leur première dans la gestion du verglas. Parce que moi pour avoir vu les routes le matin, j'étais bloquée dans l'impasse, j'étais surprise quand ils ont dit que le car passerait le midi.

Brigitte ESTRIER : ils ont probablement voulu bien faire en attendant le dernier moment pour prendre leur décision mais c'est vrai que ce n'est pas simple pour nous pour organiser derrière.

Le soir le transport a été assuré.

Grégory BLONDEL : autant en décembre c'était bien gelé toute la journée mais là ça roulait quand même bien sur les routes.

Brigitte ESTRIER : bon, ce qu'il faut retenir c'est que cela s'est bien passé.

Grève du 31 janvier 2023

Brigitte ESTRIER : Le service de la cantine n'a pas eu lieu le 31 janvier 2023 à la suite du mouvement de grève suivi par tous les agents.

Par ailleurs, pour cette journée la Mairie de St Gilles a reçu un courrier de l'académie la veille au soir demandant l'organisation d'un service d'accueil minimum du fait de l'absence de 33% des effectifs enseignants de Saint Gilles (1 sur 3).

Au-delà du bienfondé de cette demande, celle-ci a soulevé une difficulté : l'adressage du mail à la Maire pouvant générer un retard voire une absence de transmission vers le SIVOS, détenteur de la compétence scolaire.

Après contact pris avec l'EN, il s'avère qu'il n'est pas possible de renseigner 2 adresses mail pour une entité (exemple mairie + SIVOS) donc je vous propose de leur demander de ne renseigner que l'adresse du SIVOS. Ainsi le correspondant de l'Education Nationale sera toujours le SIVOS.

Sylvain VASSE : oui je pense que c'est mieux. La compétence scolaire est au SIVOS et cela éviterait qu'en fonction de l'interlocuteur ou du message ils envoient sur les Mairies ou pas.

Brigitte ESTRIER : cela inciterait peut être l'EN à raisonner en SIVOS pour la carte scolaire et pas par école. C'est possible d'adresser au SIVOS mais on ne peut pas garder 2 adresses.

Sylvain VASSE : et bien on le fait

Frédéric DENIS : oui

Brigitte ESTRIER : cela va à tout le monde... d'accord on transmettra l'adresse du SIVOS

<p>Formation sécurité incendie</p>	<p>Brigitte ESTRIER : Cette formation est obligatoire et actuellement nous envoyons les agents au fil de l'eau en fonction des places proposées par le CNFPT Centre de formation de la Fonction Publique Territoriale.</p> <p>Je les ai sollicités afin de savoir s'il serait possible d'organiser cette formation sécurité incendie avec l'ensemble des agents du SIVOS, un mercredi, sur le site de Graimbouville ou de Saint Gilles de la Neuville.</p> <p>Cette formation du CNFPT est d'1 journée avec évacuation le matin et maniement des extincteurs l'après-midi ou seulement un des deux modules sur une demi-journée. C'est possible de le faire sur site mais sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 agents minimum participent à cette formation, - mise à disposition d'une salle adaptée à la formation et au nombre de stagiaires - signature d'une convention de formation. <p>Le SIVOS n'ayant pas 12 agents, je voulais proposer cette modalité aux maires des communes pour leurs agents afin d'avoir le nombre suffisant de participants. De plus c'est toujours plus efficace de faire ce genre de formation dans nos propres locaux, en tenant compte de nos contraintes.</p> <p>Ce serait possible de le faire sur un mercredi ce qui ne gênerait pas pour la cantine. Qu'en pensez-vous Madame et Monsieur les Maires ? Il n'y a pas besoin de prendre la décision ce soir mais assez rapidement afin de bloquer une date. Les formations sont gratuites.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : je ne vais pas répondre maintenant, il faut y réfléchir</p> <p>Sylvain VASSE : pourquoi pas</p> <p>Brigitte ESTRIER : très bien, j'attends vos retours</p>
<p>Assurances</p>	<p>Brigitte ESTRIER : pour faire suite à notre interrogation lors du précédent conseil quant à la couverture assurance des élus intervenant sur le temps méridien, nous avons pris contact avec notre prestataire MMA.</p> <p>Dans le cadre de l'assurance collectivité, le SIVOS est assuré pour la responsabilité civile des élus mais il n'y a pas d'assurance dommages corporels dans ce contrat.</p> <p>La MMA est l'assureur d'origine du SIVOS, je propose que nous fassions une demande de plusieurs devis afin de mettre en concurrence l'assureur actuel et d'affiner les demandes en fonction de nos besoins.</p> <p>Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai plus d'éléments.</p> <p>Quel assureur avez-vous en Mairie</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : Groupama</p> <p>Sylvain VASSE : Groupama</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : la majorité des collectivités a Groupama.</p>
<p>Finances</p>	<p>Brigitte ESTRIER : petit point sur les budgets 2022 et les évolutions afin que vous soyez informés. La commission finance est prévue se réunir le 11 mars pour étudier les prévisions 2023</p> <p>La situation comparative des budgets du SIVOS entre 2021 et 2022 montre sur le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des dépenses de 3.87% - une augmentation des recettes de 8.95%, <p>Ainsi, malgré l'inflation, les dépenses ont moins augmenté que les recettes améliorant la productivité du SIVOS.</p> <p>Ce résultat est dû à un besoin moins important en maintenance, et au moindre achats de certains produits (stock), qui deviendront peut-être nécessaire dans les années à venir (ex produits d'entretien).</p> <p>L'augmentation des recettes de la cantine +11.34% est supérieure aux dépenses des factures API +5.16% et à celles du chapitre du personnel et frais assimilés(chapitre 12) + 2.89%, ce qui explique ce résultat.</p> <p>Les coûts fixes ont peu progressé, l'activité a augmenté ce qui génère des gains de</p>

	<p>productivité.</p> <p>En investissement, nous avons dépensé 2111.14 euros ce qui est beaucoup moins qu'en 2021 (41090.19 euros) en lien avec le numérique dans les écoles. Pour les recettes d'investissement, elles reposent essentiellement sur l'excédent et l'affection du résultat.</p> <p>Prévision 2023, de nouvelles dépenses sont à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation ADICO (de 61 à 90 euros), prélèvement de surface, augmentation API - Augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation du SMIC et du point d'indice minimum. Je compte proposer à la commission finance de réviser le salaire de 2 de nos agents les plus anciens pour prendre en compte leur ancienneté acquise et la technicité du poste. Tout ceci sera chiffré bien sûr. - En fin d'année il y aura le renouvellement de marché donc une augmentation est à prévoir - Du côté de l'investissement, Mme Dellier m'a fait part d'un besoin de renouvellement de bureaux pour les élèves et pour Mme Bostyn. Nous allons leur demander un inventaire pour pouvoir chiffrer le besoin. <p>Cindy MARIE : est-ce qu'il y a eu le retour des subventions sur le projet numérique ? Brigitte ESTRIER : oui nous avons même eu une avance de la DETR et pour l'EN tout a été versé Grégory BLONDEL : et pour les Bambins, ont-ils fait une nouvelle demande ? Brigitte ESTRIER : merci Grégory pour la transition, le point suivant concerne l'association « Les Bambins ».</p>
<p>Association les bambins</p>	<p>Brigitte ESTRIER : le samedi 4 février 2023, Cindy MARIE et moi les avons rencontrées à leur demande pour faire le point sur leur situation. Leur Assemblée Générale Ordinaire avait eu lieu le vendredi 16 décembre 2022 à laquelle malheureusement le SIVOS n'avait pu être représenté mais j'avais transmis notre volonté de soutien à Mme Billaux, présidente de l'association. Nous avons été destinataires de leur diaporama dont j'ai extrait quelques éléments d'activité : (ils fonctionnent en années scolaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan d'activité 2021-2022 : 30 familles • Bilan financier 2021-2022 : clôture à 137€ au 31 décembre (pour mémoire notre subvention a été de 4000 €) <p>Plusieurs mesures ont été prises pour la rentrée 2022 et lors de l'AG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même montant d'adhésion mais suppression de la dégressivité selon le nombre d'enfants • Tarif : 1,50 à la rentrée et 1,70€ maintenant • 2 systèmes <ul style="list-style-type: none"> ○ La planche de 14 cases soit 1,60 € la case à utiliser dans le mois ○ Pour les utilisateurs occasionnels : une planche valable plus longtemps mais avec un prix de case plus élevé <p>Le bureau est maintenant tenu par les nouveaux membres. Mme Billaux nous a dit que c'était pour elle l'année de la dernière chance et que de toute façon elle ne continuerait pas car son fils ne sera plus scolarisé dans le RPI.</p> <p>Cindy MARIE : ils font également des actions pour renflouer les caisses et sont contents de leur action « sapins de Noël ».</p> <p>Brigitte ESTRIER : la demande de subvention 2023 est à hauteur de 5000 €. Je ne me suis pas engagée sur une somme puisqu'il faut l'aval du conseil. J'ai évoqué que, quelque soit la somme allouée, il serait possible que nous la versions en plusieurs fois car nous ne connaissons pas l'activité de l'an prochain. Si la fréquentation augmentait, peut-être auront-ils besoin de moins de subvention ? Nous pourrions faire un échéancier.</p> <p>Voilà l'essentiel de notre rencontre.</p>

	<p>Vous qui êtes utilisateur de la garderie, avez-vous des choses pour compléter ?</p> <p>Grégory BLONDEL : non c'était ça l'essentiel, le plus important</p> <p>Céline HAUCHECORNE : c'est Mme Billaux la présidente ?</p> <p>Cindy MARIE : oui c'est ça et Mme Lecomte la secrétaire et Mme Lhermitte la trésorière.</p> <p>Frédéric DENIS : sont-ils allés chercher d'autre financement ?</p> <p>Cindy MARIE : la CAF ils n'ont pas le droit</p> <p>Brigitte ESTRIER : cela alourdirait considérablement la gestion. Au-delà de cela, la CAF conventionne avec les collectivités et pas avec les associations.</p> <p>Frédéric DENIS : Sylvain ? le département, la région, ne financent pas ce genre d'action ?</p> <p>Sylvain VASSE : ils ne financent pas le fonctionnement.</p> <p>Brigitte ESTRIER : nous étudierons cette demande en Commission Finances et vous le présenterons au prochain conseil.</p>
Date prochain Conseil syndical	<p>Brigitte ESTRIER : est-il possible d'avancer le prochain conseil du 05.04.2023 au 29.03.2023.</p> <p>C'est possible pour vous. Merci.</p>

➤ DELIBERATIONS

Objet et vote	Commentaires
<p>2023-01 : Délocalisation du lieu de réunion Annule et remplace la délibération 2021/24</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : la première délibération concerne notre lieu de réunion. Cette délibération annulera celle prise en 2021 où nous avions officialisé de nous réunir dans la salle polyvalente en raison du contexte sanitaire.</p> <p><i>Vu la règle fixée au troisième alinéa de l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que :</i> <i>«Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».</i></p> <p><i>Vu le manque de place pour accueillir les membres du SIVOS DE L'UNION, lors des réunions du comité Syndical au siège social soit la mairie de Graimbouville</i></p> <p><i>Vu la nécessité de faire des économies énergétiques sur la salle polyvalente de Graimbouville, lieu désigné par délibération 2021/24 du SIVOS DE L'UNION comme lieu de réunion.</i></p> <p><i>Madame la Présidente propose de délocaliser le lieu de réunion du SIVOS DE L'UNION à la salle « La Capucine » à Graimbouville.</i></p> <p>Sylvain Vasse : c'est effectivement surtout parce que cette salle est chauffée pour l'école et donc ça ne nous oblige pas à chauffer la salle polyvalente pour la réunion : c'est notre plan de sobriété énergétique.</p> <p>Brigitte ESTRIER : Cette salle dispose des mêmes équipements informatiques pour nos projections.</p> <p>Avez-vous des questions ? Non.</p> <p>Donc je soumetts au vote, nous sommes 12 votants.</p> <p><i>Je vous propose de délocaliser le lieu de réunion du SIVOS DE L'UNION à la salle « La Capucine » à Graimbouville.</i></p> <p>Contre ? Abstention ? donc Pour à l'unanimité.</p>
<p>2023-02 : Actualisation Tarifaire API</p>	<p>Brigitte ESTRIER : une réunion avec le groupement de commandes avec le prestataire de la restauration scolaire a eu lieu le 11 janvier 2023 au sujet de l'augmentation des tarifs et de la composition des repas suite à la demande d'augmentation des tarifs de la société API.</p> <p>En effet, la société API devrait selon leur source appliquer une hausse de 15% sur le tarif pour pouvoir faire face à l'augmentation des tarifs des coûts de production, ou</p>

proposait également une hausse de 10% mais avec 5 composantes un jour sur deux. Monsieur Rose a fait une présentation de nos contraintes aux responsables de la Société API et demander une augmentation limitée à 5% avec maintien des 5 composantes.

Après réflexion, la société API a accepté une augmentation de 5% et le maintien des 5 composantes mais avec menu unique, sans choix de menus, à compter du 01 mars 2023 (la date a été confirmée par mail par Mme HEDUITROSE).

Il y a besoin d'une délibération pour que vous m'autorisiez à signer la nouvelle convention.

*Vu le groupement de commandes entre les communes de Saint Aubin Routot, Etainhus, Sivos de l'union, Sandouville, Gommerville, Saint Vincent de Cramenil, Oudalle pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire,
Vu la délibération 2020/22 attribuant le marché de mutualisation pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire,*

Considérant les différents échanges, et l'accord avec la société API, concernant l'augmentation des tarifs de 5% au 01 mars 2023, sur le menu unique sans choix de 5 composantes

Avez-vous des questions ?

Frédéric DENIS : il y avait une justification pour l'augmentation demandée ?

Brigitte ESTRIER : une explication globale : augmentation des coûts de production liée à l'augmentation des denrées, des énergies...

Frédéric DENIS : pas de justification précise parce que là ils proposent 15%, 10% puis finalement acceptent 5%, et ils auraient peut-être été encore bien avec 3...

Céline HAUCHECORNE : mais là il n'y a plus de choix

Grégory BLONDEL : c'est quoi le choix ?

Brigitte ESTRIER : actuellement avant de commander, lorsqu'il faut établir le menu, il y a le choix entre 2 plats et ce choix est fait avec les enfants ; c'est ça qui ne sera plus possible. Le menu est imposé. Cela diminue les coûts de production. Effectivement actuellement même si nous sommes en Groupement de commande, les cahiers des charges sont propres à chaque commune et le choix des plats est également par commune. Maintenant toutes les communes mangeront les mêmes plats donc cela rationalise les commandes donc les coûts.

Par ailleurs, nous avons un autre levier encore à notre portée, nous l'avons déjà évoqué, c'est de descendre à 4 composantes. Les autres communes sont assez opposées à cela car elles disent que les parents ne l'accepteront pas et monteront au créneau. Moi je ne partage pas cette perception, mais peut-être que je me trompe...

Frédéric DENIS : c'est quoi que vous appelez 4 composantes ?

Brigitte ESTRIER : c'est qu'au lieu d'avoir « entrée + viande/poisson/œuf + accompagnement + fromage/laitage + dessert », il est supprimé soit l'entrée soit le fromage/laitage soit le dessert selon les jours. Il reste toujours le plat principal.

Bruno BOUTEILLER : parce que les enfants mangent réellement les 5 composantes ?

Brigitte ESTRIER : ce que disent les cantinières c'est que l'entrée est souvent non consommée ou très partiellement. C'est la composante la plus jetée dans toutes les communes.

Frédéric DENIS : et il y a beaucoup de déchets ?

Cindy MARIE : c'est très variable, Les jours où il y a repas végétarien sans doute qu'ils la mangent là l'entrée.

Céline HAUCHECORNE : il y aura peut-être plus de déchet avec la suppression du choix. On verra...

Brigitte ESTRIER : effectivement il faudra suivre ce point

Frédéric DENIS : ils n'ont pas proposé de baisser les quantités ?

Brigitte ESTRIER : non, les quantités sont assez normées en fonction des besoins des enfants, c'est pour cela qu'il y a déjà la distinction entre les maternelles et les primaires.

Laurent LEMAIRE : mais est-ce qu'il y a tant de déchets que ça ?

Brigitte ESTRIER : c'est vraiment selon les menus, il y a des jours avec très peu de déchets et des jours où les $\frac{3}{4}$ sont jetés parce que les enfants n'aiment pas. Mais elles disent que ce qu'elles jettent le plus, ce sont les entrées.

Frédéric DENIS : si tu supprimes l'entrée c'est aussi supprimer des crudités, légumes C'est comme le laitage, c'est pas très bien de l'enlever...

Brigitte ESTRIER : d'accord mais je crois qu'il faut relativiser. Même si l'enfant mange 4 jours par semaine toute l'année scolaire cela ne représente que moins de la moitié des repas principaux (35%) et moins d'un quart de tous ses repas, petit-

déjeuner, midi, goûter, soir (17%).

Bruno BOUTEILLER : mais c'est peut-être le seul repas équilibré de la journée ?

Frédéric DENIS : l'augmentation, on ne l'appliquerait pas aux parents ?

Brigitte ESTRIER : ça, c'est la deuxième question : si cela continue à augmenter, est-ce qu'on répercutera sur le prix du repas ? C'est une autre question qu'il faudra sans doute se poser à un moment donné. La cantine a ouvert il y a longtemps, 15 ans, à 4,50 € et est passé à 4,70 il y a 4 ans.

Frédéric DENIS : ce serait compliqué de questionner les parents sur leur préférence entre augmenter le prix et supprimer une composante ?

Céline HAUCHECORNE : moi, cela ne me choque pas de supprimer la Vache qui rit® bio, franchement...

Cindy MARIE : Céline, elle ne s'en est pas remise de la Vache qui rit® bio

Céline HAUCHECORNE : la Vache qui rit® déjà ce n'est pas bon et bio, elle n'a rien de bio.

Frédéric DENIS : faire un questionnaire permettrait de dire après, la majorité des gens ont préféré que l'on enlève le fromage plutôt que d'augmenter les prix.

Laurent LEMAIRE : ah oui c'est dans ce sens là que vous proposiez un questionnaire.

Frédéric DENIS : oui c'est dans ce sens là car quoi que tu fasses, ça ne va pas aller : supprimer un aliment, ça ne va pas aller, augmenter le prix, ça ne va pas aller non plus...

Céline HAUCHECORNE : ailleurs ils suppriment et c'est tout

Brigitte ESTRIER : on peut toujours faire un questionnaire mais on voit bien avec nos discussions qu'il y a autant d'avis que de personnes et de situations. Ce qui me semble le plus logique, c'est de supprimer ce que les enfants mangent le moins, c'est-à-dire l'entrée ou peut-être parfois ça et un autre jour autre chose.

Frédéric DENIS : ça serait compliqué de supprimer le lundi l'entrée puis le mardi le fromage et ainsi de suite ? c'est peut-être trop compliqué

Brigitte ESTRIER : oui c'est une piste, nous n'en avons pas encore parlé mais il est peut-être possible de varier pour ne pas toujours supprimer l'entrée ou toujours le fromage.

Nous avons très peu de demandes des parents pour avoir des informations sur le contenu des repas. C'est vrai que le menu est affiché

Frédéric DENIS : oui mais ce qui est gênant c'est de ne pas expliquer ce qu'il y a dans le prix, c'est ça en fait

Brigitte ESTRIER : ce serait pour éviter une augmentation

Frédéric DENIS : ça s'explique vous voyez.

Brigitte ESTRIER : bien sûr la communication est essentielle

Valérie HUON-DEMARE : si tu communique bien ça passe

Frédéric DENIS : après je suis d'accord que les parents probablement préféreront qu'un aliment soit enlevé intelligemment plutôt que d'appliquer 5%

Brigitte ESTRIER : pour information nous sommes la commune au tarif le plus élevé du groupement de commande.

Cindy MARIE : oui mais ce n'est pas objectif car on prend la hausse de l'électricité mais les dépenses d'électricité elles sont supportées par les communes, pas par le SIVOS donc ce n'est pas objectif, vous voyez ce que je veux dire

Brigitte ESTRIER : je n'ai pas compris

Cindy MARIE : à la réunion ce que les autres ont dit dont Matthieu Rose puisque lui c'est sa spécialité, effectivement ils sont plus bas que nous en coût et là ils vont réévaluer les coûts demandés aux familles sauf que là ils vont prendre en compte la hausse de l'électricité pour l'imputer aux familles mais du coup sur ça nous on n'est pas objectifs vu que la hausse de l'électricité elle est répercutée aux communes

Brigitte ESTRIER : oui mais par solidarité avec les communes et en tant que conseillère, par répercussion je me sens légitime pour expliquer ça aux parents ; le discours est cohérent

Cindy MARIE : oui mais cette donnée là on ne l'a pas dans le prix, c'est ce que je veux dire

Frédéric DENIS : on serait transparents dans les communes, on pourrait dire : l'électricité ça nous coûte 3000€ de plus dans les charges pour le SIVOS donc on baisse d'autant le budget du SIVOS. En fait dans d'autres collectivités ce serait fait comme ça, là ça va parce que nous sommes des communes raisonnables.

Brigitte ESTRIER : c'est sûr que l'on est dans la même barque

Sylvain VASSE : Le coût c'est parce qu'on n'est pas partis de la même base. Nous, dès le départ on est parti sur une base haute mais les communes qui sont parties plus bas elles ont du mal à augmenter. Donc là elles prennent l'argument de l'électricité parce que c'est ce qui a le plus augmenté, multiplié par 2 ou 3. Donc elles vont prendre ça pour profiter d'augmenter et les parents vont comprendre. Nous,

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

nous pouvons également expliquer que l'électricité a augmenté car de toute façon il y a bien quelqu'un qui va devoir payer, entre autre la collectivité

Brigitte ESTRIER : et si nous augmentons la part des parents cela va augmenter les recettes au niveau du SIVOS et donc potentiellement pouvoir faire baisser la contribution des communes.

Certaines communes ont pris le parti d'appliquer une augmentation tous les ans

Sylvain VASSE : Elles vont finir par nous rattraper. Celles qui sont parties bas elles ne vont pas pouvoir doubler leur prix...

Brigitte ESTRIER : il y a des communes qui sont en dessous de 3 €.

Céline HAUCHECORNE : ça veut dire que tout l'argent de la commune va à l'école... Après c'est un choix

Brigitte ESTRIER : quoi qu'il en soit, c'est une question qu'il faudra nous poser à un moment, probablement à la rentrée prochaine. Ou alors de passer à 4 composantes

Cindy MARIE : surtout qu'il va y avoir le nouvel appel d'offre et les prix vont probablement augmenter

Brigitte ESTRIER : oui le marché arrive à sa fin et il va falloir le relancer ; je pense que c'est aussi ce qui a incité API à s'aligner.

Frédéric DENIS : mais en fait les 5% ça représente une augmentation de combien à l'année ?

Brigitte ESTRIER : là nous n'aurons pas une augmentation sur toute l'année mais potentiellement ça fait 5% de 23 000 € soit 1150 €

Frédéric DENIS : en fait on a un débat pour un peu plus de 1000 € à l'année, c'est pas une somme énorme. Est-ce que ça vaut le coup de supprimer un aliment pour 1000 € à l'année ?

Laurent LEMAIRE : si c'est consommé la question ne se pose pas...

Frédéric DENIS : et 1000 € sur un budget de combien, c'est 110 000 le budget du SIVOS

Brigitte ESTRIER : non, plus, c'est plutôt 155 000

Frédéric DENIS : oui donc 1000 € sur 150 000 pour que les enfants mangent...

Céline HAUCHECORNE : oui mais si ça permet de donner 1000 € aux Bambins, c'est peut être intéressant.

Bruno BOUTEILLER : si ce n'est pas jeté autant le garder

Grégory BLONDEL : mais en fait il faudrait demander aux personnes de la cantine leur avis sur ce que ne mangent pas les enfants

Brigitte ESTRIER : c'est ce que j'ai fait : ce qui est jeté c'est l'entrée. En fait je pense que c'est une fausse question parce qu'il ne faudra le faire que s'il nous est demandé une nouvelle augmentation. C'est un levier pour éviter cette augmentation. C'est pour la prochaine négociation.

Frédéric DENIS : par contre il faudrait communiquer sur le fait qu'aujourd'hui le SIVOS prend en charge 5% d'augmentation sans répercussion sur les familles et pour la même qualité de service.

Brigitte ESTRIER : oui effectivement on peut communiquer d'autant qu'il y a déjà eu une augmentation précédente de 5% et que donc, c'est 10% que le SIVOS absorbe.

Grégory BLONDEL : pour revenir, c'est vrai que chez moi ils n'ont pas toujours 5 composantes. Je préfère privilégier la qualité, le bio plutôt

Brigitte ESTRIER : en tout cas on voit que cela fait débat et qu'il faudra se poser la question et trancher mais pour revenir à notre délibération est-ce que vous m'autorisez à signer les documents relatifs à ces modifications.

Qui est contre ? s'abstient ? donc Pour à l'unanimité.

merci pour ce débat et je vais prévoir une communication aux parents

Laurent LEMAIRE : historiquement le prix de 4,50 € avait été arrêté en divisant par 2 le coût du service. Serait-il possible de savoir ce qu'il représente aujourd'hui.

Brigitte ESTRIER : oui c'est possible

Cindy MARIE : mais vous aviez pris quoi en compte ?

Brigitte ESTRIER : toutes les charges de personnel et l'achat des repas, tout ce que paie le SIVOS. Il serait intéressant de prendre en compte également toutes les charges de fonctionnement (chauffage, fluides...) et de faire les 2 coûts.

Valérie HUON-DEMARE : nous les avons puisque nous avons répondu à la Préfecture

Brigitte ESTRIER : oui effectivement. Il faudrait peut-être qu'on se revoit pour être certains d'avoir tout pris en compte et de la même façon.

Sylvain VASSE : oui il y avait des chiffres qui n'étaient pas logiques au regard du fonctionnement.

Valérie HUON-DEMARE : pourtant on l'a fait avec les adjoints,

Brigitte ESTRIER : oui je ne dis pas que c'est une erreur mais parfois quand on

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristique du contrat-groupe « santé »

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :

- Niveau 1 - De base
- Niveau 2 - Confort
- Niveau 3 - Renforcée

Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

	Niveau 1 150%	Niveau 2 200%	Niveau 3 250%
Enfant (Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant)	20,43 €	25,21 €	32,44 €
Actif de moins de 30 ans (inclus)	33,99 €	42,12 €	51,37 €
Actif de moins de 40 ans (inclus)	36,01 €	44,64 €	57,54 €
Actif de moins de 50 ans (inclus)	44,85 €	55,54 €	71,75 €
Actif de moins de 60 ans (inclus)	58,02 €	71,89 €	92,89 €
Actif de plus de 60 ans	73,13 €	94,38 €	114,52 €
Retraité	83,84 €	108,58 €	131,92 €

Il revient à chaque agent de décider ou non d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire.

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle du montant de cotisation, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent.

Avez-vous des questions ?

non

Donc je vous propose

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » » conclu entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de euro, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame la Présidente.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2023 au chapitre 12 les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Votants : 12

Contre : 0

Abst : 0

Pour : 12

Qui est contre ? qui s'abstient ? Pour à l'unanimité
Merci

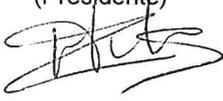
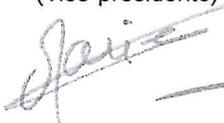
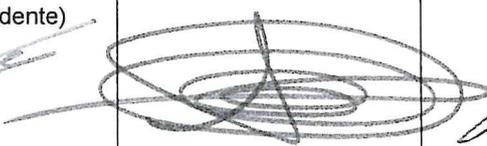
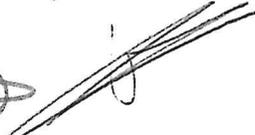
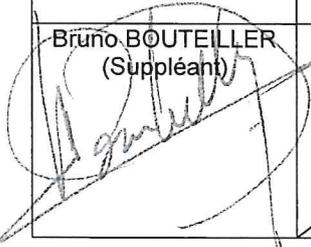
Les délibérations sont terminées, nous allons passer aux questions diverses.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Cindy MARIE	C'est plutôt une information concernant le VPI de la classe de CP : un technicien de Rouen est venu, il a changé le VPI et remplacé les piles du stylet : tout fonctionne parfaitement
Laurent LEMAIRE	En septembre dernier nous avons entériné la réforme des règles de publicité et d'actes à publier sur nos sites internet et je constate que ce n'est pas fait sur le site de Saint-Gilles Valérie HUON-DEMARE : tout à fait Laurent LEMAIRE : c'est une panne ? Valérie HUON-DEMARE : une panne d'agent Laurent LEMAIRE : d'accord Frédéric DENIS : ça permet aux parents d'avoir les débats et c'est pas mal

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20h06

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER (Présidente) 	Cindy MARIE (Vice-présidente) 	Valérie HUON-DEMARE 	Sylvain VASSE 
Dorothee DELORY (Pouvoir) 	Céline HAUCHECORNE 	Laurent LEMAIRE 	Marie-Laure ZEGGAI (Pouvoir) 
Grégory BLONDEL	Frédéric DENIS	Tony LALISSE	Éric THIEULENT 
Bruno BOUTEILLER (Suppléant) 	Ghislaine BUREL (Suppléante)		

